



Comité départemental de la Somme
de Karaté et Disciplines Associées

Commission départementale des Grades

**PHOTO
OBLIGATOIRE**

**FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE GRADE
1er, 2ème DAN/DANG/DUAN**

Inscription pour le grade de : 1er dan 2ème dan

Date de l'examen : Lieu de l'examen :

Précisez votre discipline (karaté, karaté jitsu, a.m. Vietnamiens, krav maga, yoseikan, wushu, karate contact, karaté défense training ...)

Disciple : Style :

Voie traditionnelle : Voie compétition (technique ou combat):

NOM : Prénom :

Adresse

Courriel :

Téléphone :

Date de naissance : Âge : ans

N° de licence :

Nom du Club : N° affiliation du club :

Points de bonification (art 402 – règlement CSDGE)	Bonification en temps de pratique (art 209 – règlement CSDGE)
1 point <input type="checkbox"/> 2 points <input type="checkbox"/> 3 points <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>
Date de l'obtention du : 1er Kyu :	Date de l'obtention du : 1er dan / dang / duan :

Unités de valeur déjà obtenu et date d'obtention dans le grade présent

UV 1 <input type="checkbox"/> Khion	Date : Note :/20	UV 4 <input type="checkbox"/> Bunkaï	Date : Note :/20
UV 2 <input type="checkbox"/> Khion Ippon Kumité (1er dan) ou Ippon Kumité (2ème dan)	Date : Note :/20	UV 5 <input type="checkbox"/> Jiyu Ippon Kumité	Date : Note :/20
UV 3 <input type="checkbox"/> Kata	Date : Note :/20	UV 6 <input type="checkbox"/> Ju Kumité	Date : Note :/20

Signature du candidat :

Pièces à joindre :

- Attestation historique des licences, authentification des grades et dans (validés par la CSDGE de la FFK) [candidat 2ème dan] ou des Kyu remplie par l'enseignants (dans le passeport) [candidat 1er dan]
- Copie des UV déjà obtenus dans le grade présenté (photocopie du passeport sportif)
- Avoir le jour de l'examen un passeport sportif à jour
- Un certificat médical de non-contre indication à la pratique du Karaté pour la saison en cours
- Enveloppe à votre adresse affranchi au tarif postal en vigueur
- S'acquitter des frais d'inscription d'un montant de **50€** (règlement par chèque à l'ordre du comité départemental de la Somme de Karaté)
- Ce dossier devra être retourné 30 jours avant la date de l'examen (cachet de la poste faisant foi) à Comité départemental de la Somme de Karaté et Disciplines Associées – MAAM – 12, rue Frédéric PETIT – 80000 AMIENS**